

Théâtre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-188917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

flots et plus semblable à un nid de goëland qu'à la demeure d'un chrétien. C'était elle qui l'avait consolé de ses malheurs, car Colas n'avait pas toujours été pauvre. Dans sa jeunesse, il avait exercé le métier de pêcheur de perles, là-bas, dans le Conway, au bout du comté de Caërnarvon, et il n'y avait pas alors de plus hardi plongeur. Mais les douleurs l'avaient pris, vers la quarantaine, ainsi qu'il arrive infailliblement à ses pareils; sa femme était morte après une longue et coûteuse maladie et il lui avait fallu se contenter de la modeste place de passeur de Menay à Anglesey. Encore n'était-il pas sans inquiétudes pour l'avenir, car on parlait sérieusement de la possibilité d'établir un pont en chaînes de fer qui, de Caërnarvon et de la côte galloise, eût traversé le détroit de Menay et pris terre sur la petite île pour se continuer au-delà de Menay, jusqu'à Anglesey.

Des ingénieurs étaient venus, avaient étudié divers points de la côte et discuté gravement ce projet, qui eût naturellement supprimé la place de passeur et le passeur lui-même. Ce pont, qui ne fut édifié qu'en 1819, Colas Croc en rêvait cinq ans d'avance. Chaque tempête le rendait soucieux, car, par les gros temps, la nécessité du pont s'imposait forcément à tous. Il y songeait, le pauvre passeur, pendant le repas frugal servi par Ammonic. Il y songeait encore, sans doute, après, lorsque, assis au coin de l'âtre presque éteint, il jetait un regard distrait sur la jeune fille qui travaillait à la lueur d'une chandelle fumeuse, que de temps à autre elle mouchait, sans que pour cela la chandelle, de mauvaise qualité, donnât plus de lumière. Le silence était profond entre le père et la fille, qui n'étaient parleurs ni l'un ni l'autre. On n'entendait au dedans que le cliquetis des grandes aiguilles de bois sur lesquelles glissait la laine, tandis qu'au dehors un coup de vent ébranlait de temps à autre la porte de la chétive maison, ou faisait tressauter le châssis vitré de la fenêtre par laquelle on apercevait un pan de ciel, à peine large comme le tablier d'un enfant.

— Méchante nuit! dit enfin le passeur. Il fait froid et ce brouillard vous pénètre jusqu'aux moelles. Il m'a semblé tantôt que mes douleurs m'allaient reprendre. Je souhaite qu'il n'y ait point de voyageurs pour Anglesey, ce soir, ma foi!

(A suivre.)

Le 4 novembre, commenceront, sous la direction de *M. Rud. Herfurth*, les **Grands concerts d'abonnement**, organisés, chaque hiver, par la *Société de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage*.

Il n'est plus nécessaire de recommander ces concerts, en vue desquels la Société s'est imposé, cette année, de lourds sacrifices. Plusieurs artistes de renommée sont engagés et le Conseil d'administration s'est, en outre, assuré le concours bienveillant de MM. les professeurs de musique et de nombreux amateurs. Nous aurons ainsi la bonne fortune d'entendre deux solistes différents dans chaque soirée, sans préjudice des grandes œuvres qu'exécutera l'Orchestre, complété comme il ne l'a pas encore été jusqu'ici.

N'oublions point, enfin, que l'existence de notre excellent Orchestre dépend, presque entièrement, de l'assiduité du public à fréquenter tous ses concerts, et qu'il est de notre devoir d'appuyer et d'encourager les efforts tentés par la Société, pour conserver à Lausanne la réputation qu'elle s'est acquise.

Les abonnements sont reçus chez *M. Fœtisch*, magasin de musique, rue de Bourg.

THÉÂTRE. — Nous avons eu le regret de ne pouvoir assister à la représentation de jeudi soir : *Par droit de conquête*, de Legouvé. Mais, de tous côtés, nous n'avons entendu que des éloges sur la manière dont cette pièce a été interprétée. Ce nouveau succès ne fait que confirmer notre première impression sur les mérites incontestables de notre troupe dramatique, qui n'a malheureusement pas encore obtenu jusqu'ici, par une salle bien garnie, toutes les sympathies et l'appui dont elle est digne. — Demain, dimanche,

La Voleuse d'enfants,

Grand drame en 5 actes et 8 tableaux. — Bureaux à 7 1/2 heures. — Rideau à 8 h.

Nous rappelons que mercredi aura lieu, dans la Salle des concerts, à 5 h. du soir, la **2^e conférence-lecture** de *M^{me} Berton-Samson*.

Boutades.

Un ancien soldat marseillais raconte la prise de Malakoff.

— Quel assaut, mes enfants, fallait voir ça! En un tour de main nous étions maîtres de la place. Mais aussi nous étions tous de Marseille!...

Farceur! s'écrie un des assistants. Tous de Marseille, vous croyez me faire avaler ça?

— Mais certainement, mon bon!

Eh bien! moi qui vous parle, j'ai un de mes amis qui s'y trouvait, à la prise de Malakoff, et il est Parisien.

— Pas possible! s'écrie le Marseillais.

Puis avec un geste dédaigneux:

— Alors, il devait être dans la musique.

Un avocat plaide pour un individu accusé de vol. Après avoir fait ressortir qu'il n'y a aucune preuve matérielle contre son client, il a recours à un mouvement oratoire et s'adresse ainsi au prévenu:

— Accusé, je fais appel à vos sentiments, à votre conscience, au besoin de sincérité que je lis sur votre visage à cette heure solennelle. Je vous adjure de répondre, de ne rien cacher à la justice. Si vous êtes l'auteur de ce vol, dites-le hautement, à la face de tous. Oui ou non, avez-vous commis le crime dont on vous accuse?

— Jamais de la vie! répond le prévenu avec énergie.

— Vous le voyez, messieurs les jurés, mon client n'est pas coupable... il le déclare lui-même.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet 3, Lausanne.

Assortiment complet d'**agendas** de bureaux et de poche; **éphémérides** suisses et bibliques, pour 1886.